

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 15659 Numéro SIREN : 424 862 993 Nom ou dénomination : A LA SERRURERIE DES PRINCES

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 126088



20211260882019

DATE DEPOT : 22/11/2021

N° DE DEPOT : 126088

N° GESTION : 1999B15659

N° SIREN : 424862993

DENOMINATION : A LA SERRURERIE DES PRINCES

ADRESSE : 37 avenue de Versailles 75016 Paris

MILLESIME : 2019

23 NOV. 2021

le N° : 126.088



A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION.

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat et sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'Associée unique approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 35 358 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau pour 35 358 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué lors des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION.

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'Associée unique prend acte que les fonctions de président n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION.

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

RAPPORT DE GESTION
DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 NOVEMBRE 2019

Chère Associée,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de Commerce pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2019 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019 d'une durée de onze mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 594 783 € contre 528 862 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 557 007 € contre 489 761 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un bénéfice de 43 929 € contre un bénéfice de 44 460 € pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à un bénéfice de 43 413 € contre un bénéfice de 44 246 € pour l'exercice précédent.



Au final l'exercice clos le 30 juin 2019 se traduit par un bénéfice de 35 358 € contre un bénéfice de 36 869 € pour l'exercice précédent après prise en compte de 6 308 € d'impôts sur les bénéfices.

Ce résultat a été obtenu dans un contexte d'exploitation normal, les données sur l'exercice en cours sont favorables et laissent à penser que les résultats seront homogènes.

Dépenses somptuaires :

Conformément aux articles 223 quater et quinquies du Code général de Impôts, nous vous informons que la Société n'a engagé aucune dépense somptuaire ou autre charge visée par l'article 39-4 du même code.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS.

La Société ne détient aucun titre ni aucune participation dans le capital d'une autre Société.

III - AFFECTATION.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 35 358 €.

Nous vous demandons d'affecter ce bénéfice de 35 358 € au compte de report à nouveau pour 35 358 €.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient positifs de 291 757 € soit un montant supérieur à la moitié de la valeur du capital social.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a été effectuée lors des trois derniers exercices.

IV - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L .227-10 DU CODE DE COMMERCE.

Vous trouverez, par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L. 227-10 du Code de Commerce et que nous soumettons à votre approbation.

V - REMUNERATION DU PRESIDENT.

Nous vous indiquons que les fonctions de président n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE PRESIDENT



A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an deux mille dix neuf,
le trente novembre,
à 19H45 heures,

L'Associée de la Sasu A LA SERRURERIE DES PRINCES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 137 200 €, divisé en 900 actions de 152,444 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 37 avenue de Versailles 75 016 PARIS.

Il est établi une feuille de présence signée par l'Associée unique.

EST PRESENT :

- La SASU FL SERVICES titulaire de	900 actions
Représentée par Frédéric LEVASSEUR	

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES : 900 actions

Représentant en tant que tel la totalité des actions émises par la Société.

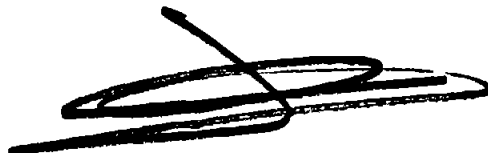
L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric LEVASSEUR, président.

Le Président constate que l'actionnaire unique présente possède la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 et quitus à la Présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,



- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Ratification et fixation de la rémunération de le Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie de la lettre de convocation,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce,
- Le texte des projets des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrit par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés à l'Associée unique et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce, établis par le Président.

Cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de le Président sur l'activité de la société et les comptes annuels approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

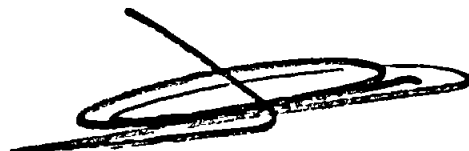
Cette résolution mise aux voix est par l'associée unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique approuve la proposition de la présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 35 358 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau pour 35 358 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'associée unique.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué lors des trois derniers exercices.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention mentionnée.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique prend acte que les fonctions de président n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'associée unique.

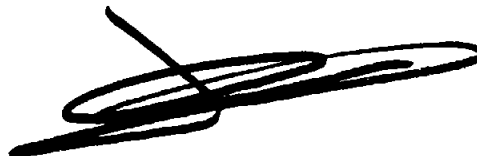
CINQUIEME RESOLUTION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'associée unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et Associée unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

AGO DU 30 NOVEMBRE 2019 STATUANT SUR LES COMPTES AU 30 JUN 2019.

RESOLUTION D'AFFECTION DES RESULTATS

L'Associée unique approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 35 358 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau pour 35 358 €.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 37 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 2 4 8 6 2 9 9 3 0 0 0 2 1Néant ☐

		Exercice N clos le.		N-1	
		13 0 0 6 2 0 1 9		13 0 0 6 2 0 1 8	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	628	1 500
	Fonds commercial (1)	AH	AI	161 596	161 596
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 504	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	22 075	19 947
	Immobilisations en cours	AY	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
STOCKS CRÉANCES DIVERS	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BII	BI	5 232	5 232
	TOTAL (II)	BJ	BK	27 207	188 275
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	9 891	8 269
	En cours de production de biens	BN	BO	Copie certifiée conforme à l'original par le Président	
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	92 528	123 012
	Autres créances (3)	BZ	CA	24 803	29 598
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	162 616	61 237
	Charges constatées d'avance (3)*	CII	CI	4 330	3 018
	TOTAL (III)	CJ	CK	294 168	225 134
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	482 443	395 585

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an :

CR

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :137.....200.....)	DA	137 200	137 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 720	13 720
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	68 610	68 610
	Report à nouveau	DH	36 869	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 358	36 869
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	291 757	256 399
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19 259	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	127 504	93 740
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 892	20 744
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	31 031	24 702
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	190 686	139 186
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	482 443	395 585
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	177 125	139 186
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES				Néant ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	594 783	FH		FI	594 783
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	594 783	FK		FL	594 783	528 862
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	6 000	5 348
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	150	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	11
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	600 936
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 626	4 628
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	255 236	215 964
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 622)	(4 059)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	217 807	195 082
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 434	1 550
	Salaires et traitements*					FY	50 024	47 652
	Charges sociales (10)					FZ	27 325	26 289
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	5 176	2 651
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	0	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	557 007
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	43 929	44 460
opérations et transferts	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GII		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	516	214
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	516
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(516)	(214)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIE	1 748	945	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 748	945	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 748)	(945)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 308	6 432	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		IIIL	600 936	534 221	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIVI	565 578	497 352	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIN	35 358	36 869	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	10 131		
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	150		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
AMENDES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
		1 748			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	163 724	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	4 504	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	14 897	KW		KX		
		Matériel de transport *	KY	185	KZ		LA	23 000	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LI	3 939	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes	LK		LL		LM			
	TOTAL III	LN	23 526	LO		LP	23 000		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8V		8T			
	Autres participations	8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	5 232	IU		IV			
	TOTAL IV	LQ	5 232	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	192 482	OII		OJ	23 000

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légitime * en évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	163 724	LW	163 724	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	4 504	ML	4 504
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	14 897	MO	14 897
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	23 185	MR	23 185
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	3 939	MU	3 939	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		NZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	NY		NG		NH	46 526	NI	46 526	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations	IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	5 232	2G	5 232	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	5 232	2H	5 232	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							215 482		215 482	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

paf Group

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	628	PF		PG		PH	628
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 504	QA		QB		QC	4 504
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	13 988	QE	909	QF		QG	14 897
	Matériel de transport	QH	185	QI	3 479	QJ		QK	3 664
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 725	QM	788	QN		QO	3 513
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	21 402	QV	5 176	QW		QX	26 579
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	22 031	OP	5 176	OQ		OR	27 207

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL IV															
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général net (NP+NR)		NW			Total général net (NS+NT+NU)		NY		Total général net (NW-NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net à la fin de l'exercice	
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCESNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UJ	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

18

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT	5 232	UV		UW	5 232		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX	92 528		92 528				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (inférieurement constatée * UO	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 860		3 860			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 695		18 695			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 248		2 248				
	Charges constatées d'avance	VS	4 330		4 330				
	TOTALS		VT	126 894	VU	121 662	VV	5 232	
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y										
	7Z										
Autres emprunts obligataires (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VII	19 259		5 698		13 561				
Emprunts et dettes financiers divers (1) (2)	8A										
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	127 504		127 504							
Personnel et comptes rattachés	8C	1 959		1 959							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	4 541		4 541							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 970		5 970						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	423		423						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J										
Groupe et associés (2)	VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	31 031		31 031							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ										
Produits constatés d'avance	8L										
TOTALS		VY	190 686	VZ	177 125		13 561				
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	23 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	NL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 741	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 1 9		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 35 358		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à ITR)		de l'exploitant ou des associés				WB	
			de son conjoint					
			moins part déductible *					
	à réintégrer :							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à ITR)		WG		XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 1 748	
	Amendes et pénalités	WJ	1 748	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							WY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							IZ 6 308	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				IB	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN	
							WN	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à ITR)								WO
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	XR	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS	WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								YI
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3
						TOTAL I	WR 43 413	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à ITR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WP
			Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)					WW
			Produit net des actions et parts d'intérêts :					XB
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								IB
Majoration d'amortissement *								WZ
Mesures d'incitation à l'investissement	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	LS	XA	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilières cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	ZY	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XD	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		XF	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à ITR)								XS
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Crédance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	XG 3 188	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XII 3 188	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	40 225			
		déficit (II moins I)					VJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à ITR)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à ITR)*							VL	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

30/06/2019

[illegible]

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES</u>		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WT	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	36 869		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	36 869		Report à nouveau	ZG	36 869						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	36 869				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	92 165	96 727						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	29 074	34 644						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	16 297	14 650						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	7 579	6 742						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	72 692	42 319						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	217 807	195 082						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 088	834						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	346	716						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 434	1 550						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	73 213	64 407						
	- Montant de la T.V.A. deductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	94 708	84 730						
	- Montant brut des salaires (et dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	49 272							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C G I)												
DIVERS	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	- Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA											
	- Plus-values à 15 %	JK											
RÉGIME DE GROUPE *	- Plus-values à 19 %	JM											
	- Imputations	JC											
	- Groupe : résultat d'ensemble	JD											
	- Plus-values à 15 %	JN											
	- Plus-values à 19 %	JP											
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).